

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS234

présenté par

M. Bazin

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 44 par les mots :

« et des associations représentatives des usagers parmi lesquelles les associations représentatives des personnes handicapées, de leurs familles ou des aidants. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à intégrer des associations représentatives des personnes handicapées, de leurs familles ou des aidants à la gouvernante de France Travail.

Alors que le SPE se voit confier davantage de missions concernant les travailleurs handicapés, il semble utile que le champ du handicap soit présent dans les différents comités de pilotage et de suivi de France Travail.